



Demission forcée plus menaces par mon directeur

Par **Zenix**, le **03/06/2012** à **20:37**

Bonjour,
Aujourd'hui après une petite altercation avec mes supérieurs, mon directeur ma FORCÉE en me menaçant de faire une lettre de démission sans préavis a moi et 2 autres collègues
Le seul hic c'est que je n'ai pu enregistrer ses paroles nous étions seul dans son bureau mais il nous a dit exactement la même chose :
Que si nous ne démissionnons pas il nous enverrait des personnes pour nous ' tuer ' et pour ma collègue la ' violée '
..Malgré toutes ces menaces je suis resté calme car en le tapant je n'aurait plus été crédible pour la suite donc je voudrait savoir comment faire maintenant pour empêcher cette démission forcée et toucher mes droits.
Je pourrais donner plus d'informations par la suite si besoin pour les raisons de cette histoire
Merci

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **19:33**

Bonjour
Vous avez signé une lettre de démission?
Si oui à quelle date?
Le directeur est le patron de la société ou il y a un responsable au-dessus de lui?
Vous pouvez revenir sur votre démission en envoyant un courrier recommandé avec avis de réception.
Vous précisez dans ce courrier que vous revenez sur votre démission que l'on vous a obligé de signer sous la contrainte et des menaces de mort.
Vous informez vos collègues de faire de même.
Vous gardez une copie de votre lettre.
Ensuite vous allez avec vos collègues à l'inspection du travail expliquer la situation.

Par **Zenix**, le **07/06/2012** à **09:43**

Bonjourrrnoui j'ai écrit moi même la lettre le dimanche 3 juin en plein servicernnC'est le directeur et il n'a personne au dessus de lui.rnrnOn m'a dit aussi de faire une lettre recommandée mais n'est ce pas trop tard et va t il vraiment la validé ?rnrnMerci

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **14:31**

BonjourrrnVous envoyez la lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur (qui est le directeur selon vos propos), dans laquelle vous l'informez que vous revenez sur votre démission qui vous a été soutirée sous la contrainte et des menaces de mort.rnrnVous précisez que vous allez déposer une plainte auprès du Procureur de la République contre le directeur pour les menaces qu'il a proférées contre vous, et que vous viendrez bien entendu reprendre votre poste.rnrnVous ajoutez que tout litige concernant la rupture du contrat de travail se réglera devant le Conseil des Prud'hommes.rnrnVous précisez que vous informerez l'inspection du travail de la situation.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnPour l'instant envoyez la lettre et présenté vous à votre poste car de toute manière vous avez un préavis à effectuer.rnrnQue vos collègues fassent de même.rnrnEnsuite revenez sur le forum.